



Ardèche

Centre Communal
d'Action Social

012/2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° 1

Séance du 16 novembre 2023

Nombre de membres de la Commission Administrative : 11 Nombre de membres en exercice : 11	Transmis par ACTE le <u>AR N° : 007-210703401-2023</u> du
Nombre de membres qui ont délibéré : 8 Date de convocation : 9 novembre	

L'an deux mille-vingt-trois, le 16 novembre à 18h30, la Commission Administrative du CCAS, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Ingrid RABATÉ, Sylvie GOUNON, Marie-Thérèse MATHON, Chantal REDON et MM Francis LACROIX, Gérard MERCIER et Philippe RIVAT.

Absents : Mmes Adeline ANDONI, Brigitte DURAND SAINT-OMER et M. Robert FESCHET

Absents ayant donné procuration à :

Excusés :

Secrétaire de séance : Philippe RIVAT

Objet : Demande d'aide d'urgence

Vu la délibération n° 009/2023 du CCAS du 16 octobre 2023 qui stipule que la situation [REDACTED] sera réexaminée lors d'une prochaine commission ;

Madame Ingrid RABATÉ rappelle que la dernière commission a prévu de régler une partie ou la totalité d'une facture de réparation de voiture. Elle précise que cette personne a besoin quotidiennement de sa voiture pour aller travailler. Madame Julie DUCHAMP a reçu une facture de 481 € pour la réparation de sa voiture.

Madame Ingrid RABATÉ propose de régler la totalité de la facture du garagiste.

Le CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de payer la facture du garagiste d'un montant de 481 €.

Pour extrait certifié conforme
A VEYRAS, le 17 novembre 2023

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Président,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 17/11/2023

Affichage et publication le 17/11/2023